



Liaison A 28 – A 13

Contribution de l'Agglomération Seine-Eure

Le projet de liaison A28 - A13, soumis au débat public dès 2005, fait l'objet d'une concertation publique qui s'est ouverte le 2 juin 2014 et qui se terminera le 12 juillet 2014.

La Communauté d'agglomération Seine-Eure, dont le territoire est directement impacté par ce projet, entend à son tour apporter sa contribution au débat public.

Réunis en Conseil communautaire extraordinaire, les conseillers communautaires expriment la position commune suivante :

- Considérant la nécessité de remédier à l'engorgement routier de l'agglomération de Rouen, l'importance d'une meilleure desserte de sa zone industrialo-portuaire et l'objectif poursuivi d'un désenclavement de la vallée de l'Andelle ;
- Considérant la nécessité d'une décision rapide sur ce dossier en débat depuis bientôt dix ans ;
- Considérant l'augmentation sans précédent du taux de chômage dans notre bassin d'emploi et le potentiel que représente une infrastructure nouvelle pour le développement économique et la création d'emplois ;
- Considérant que le SCOT a approuvé le 14 décembre 2011 la nécessité d'une liaison vers l'A13 « lui assurant une consolidation profitable de son rôle de nœud d'échange dans la basse Seine » ;

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Seine-Eure :

1. **Reconnaît la nécessité d'une liaison A 28 – A 13 comprenant un franchissement supplémentaire de la Seine, dans le prolongement de la position déjà exprimée par l'agglomération Seine-Eure en 2005 et confirmée par le SCOT en 2011.**
2. **Estime néanmoins que le contournement tel qu'il est proposé n'est pas acceptable dans sa version autoroutière et doit être requalifié dans sa section euroise en deux fois une voie.**
3. **Considère que la réalisation de ce projet doit impérativement s'accompagner des garanties et des compensations indispensables – notamment financières – au vu des inquiétudes légitimes de la population quant à la prise en compte des exigences environnementales ainsi que des nuisances visuelles et sonores inhérentes à ce projet.**
4. **Réaffirme son attachement à la gratuité de la partie euroise afin qu'elle bénéficie au plus grand nombre sur le territoire Seine Eure.**

A Louviers, le 10 juillet 2014.